

**Trouver la réponse pratique  
à vos questions juridiques**

## Qu'est ce que le point-justice ?

Écrire un courrier à une administration, demander une aide juridictionnelle, obtenir un soutien lorsqu'on est victime d'une infraction... nombreux sont les cas de figure, en matière de droit, devant lesquels on peut facilement être désemparé, faute d'informations.

Le point-justice de Petit-Quevilly est un lieu d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'information. Il est gratuit et ouvert à tous. Des professionnels et des spécialistes du droit sont à votre disposition, pour vous renseigner et vous aider dans vos démarches afin de résoudre des problèmes que vous rencontrez.

Mis en place à l'initiative du Centre départemental d'accès au droit de Seine Maritime, ce dispositif repose sur un partenariat étroit entre l'État, la Justice, la Ville et diverses institutions, chambres professionnelles ou associations.

Vous trouverez dans ce document toutes les informations utiles sur les permanences et consultations proposées par le point-justice de Petit-Quevilly.



### Notaire

Désigné par la Chambre Départementale des Notaires de Seine-Maritime, un notaire vous propose des consultations sur divers sujets de droit : taxe d'habitation, droits de succession, création d'entreprise...

**Sur rendez-vous le 2<sup>e</sup> jeudi de chaque mois  
de 10 h à 12 h**



### AVIPP

Violence, agression, accident de la circulation, vol, discrimination, dégradation volontaire, l'AVIPP vous écoute et vous apporte son soutien.

**Uniquement sur rendez-vous**



point-justice  
**Petit-Quevilly**

informer, orienter, aider

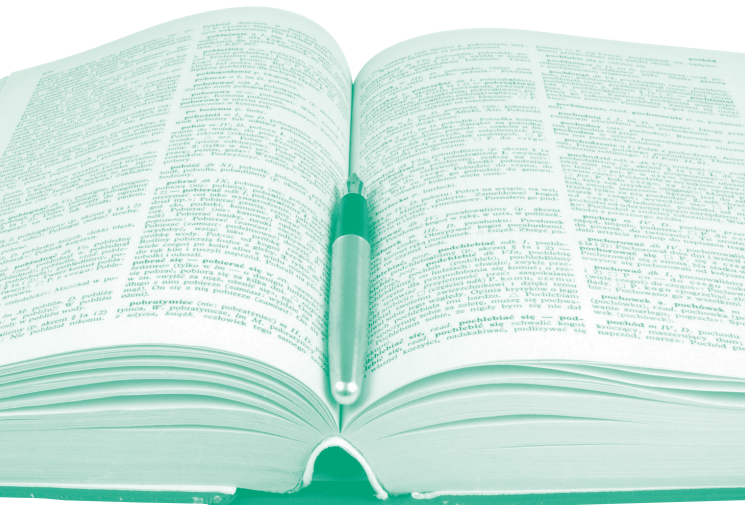
**02 32 81 90 14**





## point-justice au centre social Saint-Julien

1 rue Martial-Spinneweber, métro place du 8 mai



Permanences aux heures indiquées  
sur rendez-vous au 02 32 81 90 14,  
ou sur place du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

L'accueil du point-justice vous garantit  
discrétion et confidentialité.



### Médiation familiale

L'association Trialogue est agréée par le Tribunal de Grande Instance de Rouen. Le médiateur désigné par cette association peut aider les couples en situation de divorce ou de séparation à trouver des solutions amiables et concertées lorsque des difficultés apparaissent (conflit, questions d'autorité parentale ou de garde des enfants...).

Permanence : 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois de 14h à 16h



### Écrivain public

À votre disposition pour vous aider dans la rédaction ou la compréhension de certains documents et vous accompagner dans vos démarches administratives.

Sur rendez-vous le lundi de 9 h 30 à 12 h



### Défenseur des droits

Litiges avec les services publics (administrations, entreprises publiques, organismes de droit privé ayant une mission de service public (tels que la Caf, Pôle Emploi, la Carsat...), la lutte contre les discriminations, la Défense des droits de l'Enfant, le respect de la déontologie par les professionnels de la sécurité.

Sur rendez-vous le vendredi de 13h30 à 16h



### Droit des étrangers

Permanence d'informations juridiques sur le droit des étrangers.

Permanence : 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardi de chaque mois  
de 14h à 17h assurée par le CIDFF



### Centre d'information et de documentation des femmes et des familles

Une permanence d'accueil, d'écoute et d'accompagnement des femmes (informations juridiques, social, santé, emploi et formation) est proposée par le CIDFF.

Permanence : 2<sup>e</sup> lundi de chaque mois de 14h à 17h



### Conciliateur

Règlement amiable des litiges (conflits de voisinage, avec un professionnel...).

Sur rendez-vous les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> vendredi de chaque  
mois de 14 h à 17 h



### Avocat

Désigné par le Barreau, un avocat vous propose une consultation gratuite qui vous informe de vos droits et vous oriente dans vos démarches auprès de la Justice.

Sur rendez-vous le 2<sup>e</sup> mercredi de chaque mois  
de 9 h à 12 h (point-justice)

Sur rendez-vous le 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> samedi de chaque mois  
de 10 h à 12 h (bibliothèque François-Truffaut,  
gratuit, réservée uniquement aux Quevillais, 02 35 63 75 00)